



Module Pack FR



Désignation	Code
Pro 800 ½ Pack fr	V02303
Pro 900 ½ Pack fr	V02338
Bac de salage	V01150
Rampe chauffante	V01215
Chariot de filtration	V01149



Notice d'installation



Module Pack FR



SOMMAIRE

1	INSTALLATION.....	4
1.1	GENERALITES	4
1.2	MANUTENTION – MISE EN PLACE	4
1.3	INSTALLATION	4
1.4	PLAQUETTE SIGNALETIQUE.....	4
2	RACCORDEMENT ELECTRIQUE.....	5
2.1	CONTROLES AVANT RACCORDEMENT	5
2.2	RACCORDEMENT ELECTRIQUE	5
2.3	CONTROLE APRES RACCORDEMENT	5
3	MISE EN SERVICE.....	5
	SE REPORTER A LA PARTIE MISE EN SERVICE UTILISATEUR	5
3.1	SCHEMAS DE CABLAGE RAMPE CHAUFFANTE	6
3.2	SCHEMAS DE CABLAGE CHARIOT DE FILTRATION	7
3.3	VUE ECLATEE	8
3.4	PIECES DE PREMIERE NECESSITE	9
1	INTRODUCTION.....	4
2	AVANT LA PREMIERE MISE EN ROUTE.....	4
3	MISE EN SERVICE.....	4
3.1	CAPOT COMMANDE RAMPE CHAUFFANTE, CHARIOT MOBILE.....	4
3.2	UTILISATION CHARIOT DE FILTRATION.....	5
3.3	UTILISATION RAMPE CHAUFFANTE	5
4	MISE HORS SERVICE	6
5	ENTRETIEN	6
5.1	NETTOYAGE.....	6
5.1.1	<i>Nettoyage des habillages en acier inoxydable et du chariot de filtration</i>	<i>6</i>
6	PIECES DE PREMIERE NECESSITE.....	7



Module Pack FR



« Conformité au décret français n°2005-829 du 20 juillet 2005. »

Exclusivement pour la France

La Société Paul CHARVET assume, conformément à l'article 18 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à l'élimination des déchets des équipements électriques et électroniques, le financement et l'organisation de l'élimination de ses déchets. A ce titre, la Société Paul CHARVET reprend l'entière propriété des équipements électriques et électroniques en fin de vie

Le matériel devra être palettisé et devra être, prêt pour le chargement sur un lieu accessible par le transporteur. Sauf circonstance exceptionnelle, le matériel ne devra en aucun cas avoir été démantelé même partiellement, en cas contraire, la société CHARVET se réserve le droit de refacturer les coûts de traitement et de prise en charge.

B - Modalités de prise en charge :

Les modalités de prise en charge sont encadrées par l'accord SYNEG/RECYSTEM-PRO qui stipule que : « De façon à remplir leurs obligations, les producteurs d'équipements électriques et électroniques de grandes cuisines regroupés au sein du SYNEG, ont mis en œuvre un dispositif visant à la collecte et au traitement/ recyclage des DEEE conformément aux dispositions du décret.

Les matières ou substances néfastes pour l'environnement (comme les fluides frigorigènes ou les mousses) sont extraites ou séparées. Les fractions métalliques (inox, zinc, cuivre...) sont broyées et acheminées chez des affineurs pour réutilisation.

Dès lors, que vous devez, faire reprendre un matériel électrique provenant d'un constructeur de matériel de cuisines professionnelles du SYNEG, vous devez contacter impérativement RECYSTEM-PRO, l'opérateur retenu pour la gestion des DEEE

- ➔ au numéro de téléphone : 01 45 01 71 43.
- ➔ ou à l'adresse e-mail suivante : synegdeee@recystempro.com

Il vous sera alors adressé une fiche de demande d'enlèvement sur laquelle figureront les éléments suivants :

- nom du producteur de l'équipement
- type d'équipement
- poids estimé
- lieu d'enlèvement
- nom et coordonnées de l'installateur
- adresse de facturation

Après vérification auprès du Producteur et l'obtention de son accord, RECYSTEM-PRO procédera à l'enlèvement. »





Module Pack FR



1 INSTALLATION

1.1 Généralités

L'installation doit être faite dans un local suffisamment aéré avec extraction mécanique, selon les règles de l'art conformément aux instructions de cette notice et les règlements en vigueur dans le pays d'installation.

Une attention toute spéciale doit être accordée aux réglementations de prévention incendies de l'établissement concerné.

Les utilisateurs doivent être formés à l'utilisation de cet appareil après installation

Le manuel d'utilisation doit être remis à l'utilisateur après installation.

Toute intervention ou dépannage sur un appareil doit être effectué par un installateur qualifié.

GARANTIE : La garantie est portée sur le contrat de vente. Cette garantie ne couvre pas les détériorations provenant d'une mauvaise installation, utilisation ou d'un mauvais entretien

1.2 Manutention – Mise en place

Il est impératif de laisser l'appareil sur son socle bois lors des manutentions jusqu'à l'implantation définitive. Déballer, vérifier le bon état de l'appareil.

En cas d'avaries, signifier les réserves sur le bordereau de livraison, les confirmer au plus tard sous 48 heures, par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur.

1.3 Installation

Installer impérativement sous une hotte d'extraction.

Si cet appareil doit être mis en place près d'un mur, d'une cloison, d'un meuble, de bordures décoratives, il est recommandé que ceux-ci soient faits d'un matériau non combustible, si ce n'est pas le cas, ils doivent être recouverts d'un matériau approprié, bon isolant thermique non combustible. En cas de doute sur les matériaux, implanter votre appareil avec un espace de 10 cm.

Retirer toutes les protections plastiques des habillages.

Mettre l'appareil sur son emplacement de travail.



- **Appareil fixe :**

Mettre les pieds (ceux-ci sont livrés dans un carton séparé).

Régler l'appareil de niveau en agissant sur le réglage en hauteur des pieds pour obtenir une hauteur du plan de travail horizontal à 900 mm.

- **Appareil mobile :**

Les roulettes freins doivent être impérativement bloquées lorsque l'appareil est en position de raccordement et tout le temps de l'utilisation.

Le dispositif anti-arrachement doit être impérativement mis en place

1.4 Plaquette signalétique

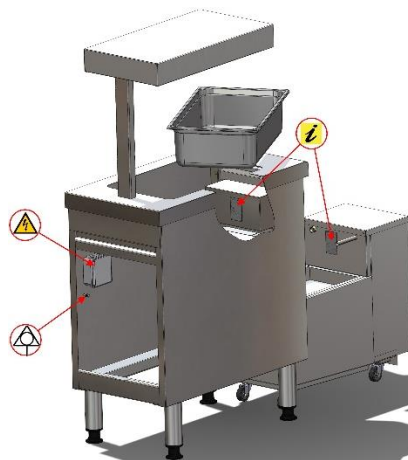


Figure A

Chaque appareil comporte une plaquette signalétique situé sur le coffret ou le chariot (i) (Figure A)



Module Pack FR



2 RACCORDEMENT ELECTRIQUE



L'appareil doit être obligatoirement raccordé à la terre
Il y a danger à mettre l'appareil en service sans relier sa masse à la terre
Utiliser du câble normalisé (245 IEC 57 ou 245 IEC 66) ou toute autre nature de câble présentant les mêmes caractéristiques.
S'assurer que l'installation fixe de l'utilisateur comporte un dispositif à coupure omnipolaire ayant une distance d'ouverture des contacts conforme à la norme EN 60335-1



Les appareils mobiles sont munis d'une fiche de prise de courant appropriée à la puissance. Cette fiche doit être accessible en permanence.
Attention : Raccorder la borne d'équipotentialité (Fig A **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** rep Equipotentielle)

2.1 Contrôles avant raccordement

Avant de procéder à la mise sous tension de l'appareil, s'assurer :

- Que la tension électrique du réseau est compatible avec la tension et la puissance de l'appareil.
- De la bonne fixation du câble,
- Du bon serrage des connexions de l'appareil,
- Que la section du câble est compatible avec la puissance de l'appareil.

2.2 Raccordement électrique

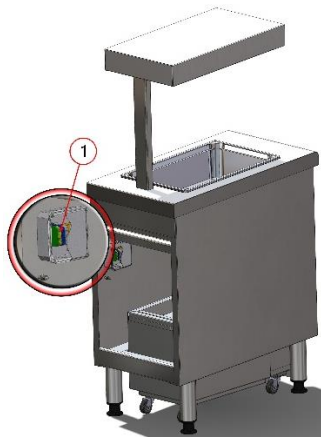


Figure B

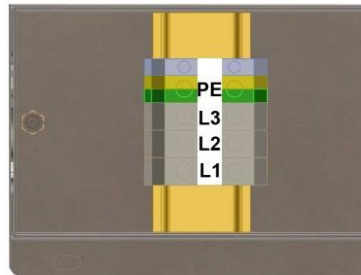


Figure C

Raccorder l'appareil au bornier de raccordement Figure B rep 1 en respectant les indications portées sur l'étiquette du coffret. Figure C

2.3 Contrôle après raccordement

Après raccordement s'assurer :

- De la bonne mise à la terre, (voir les avertissements)
- De l'isolement de l'équipement électrique.
- Du bon fonctionnement de l'appareil et des organes de sécurité.

3 MISE EN SERVICE

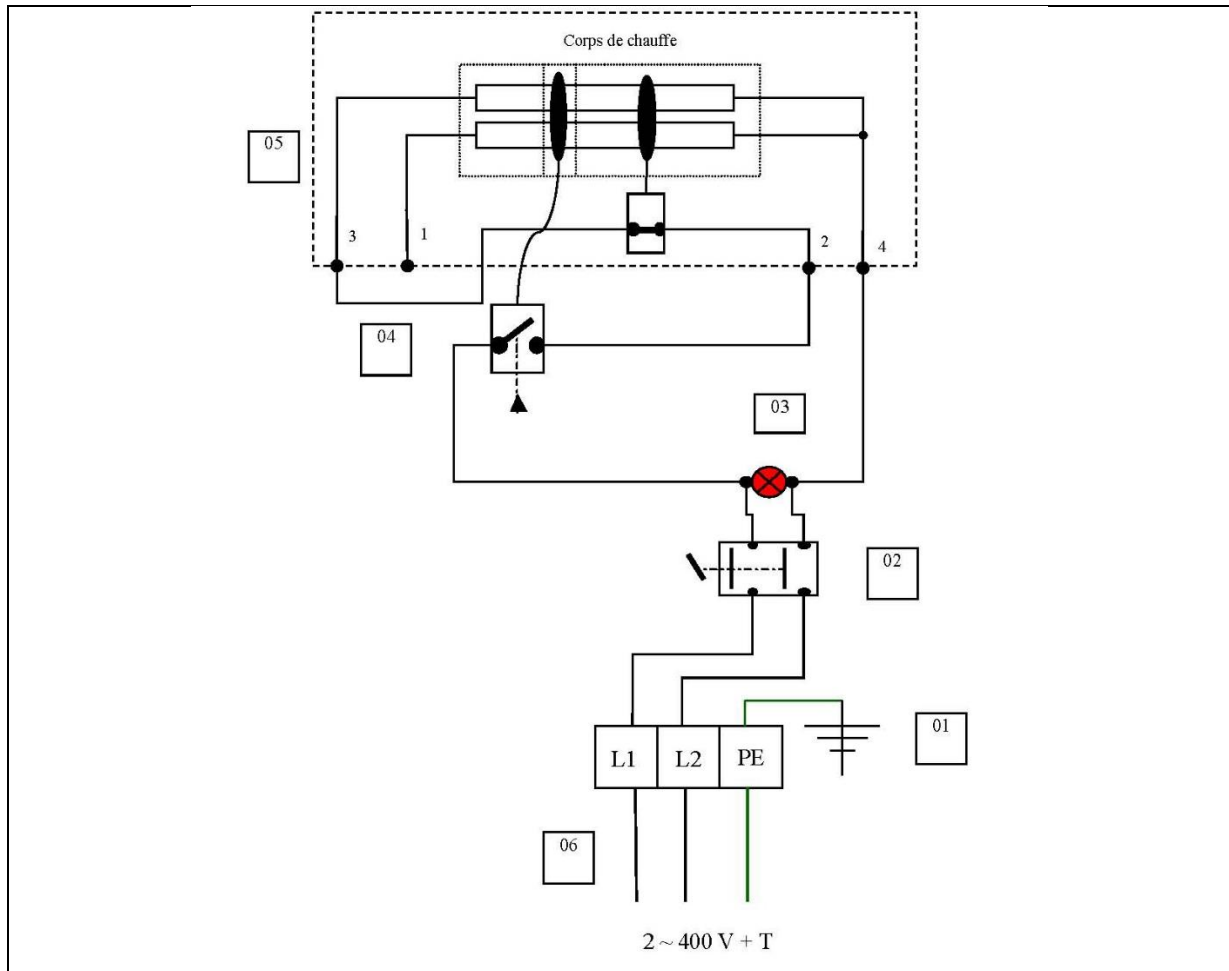
Se reporter à la partie mise en service utilisateur



Module Pack FR



3.1 Schémas de câblage rampe chauffante



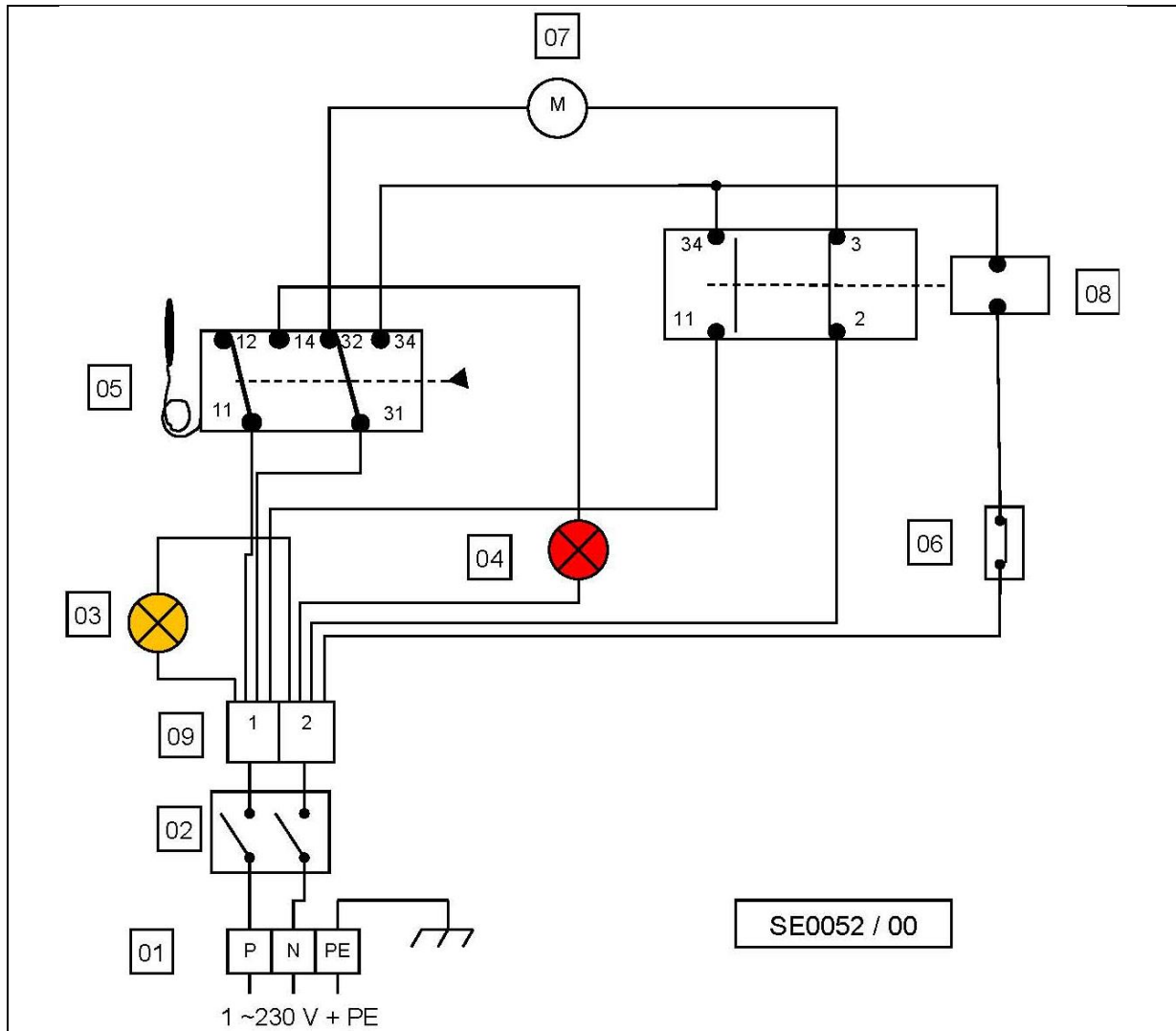
Rep	Code	Désignation
1	02457A	Borne porcelaine 10mm ²
2	02104A	Commutateur
3	173644	Voyant rouge 400V
4	03020A	Thermostat 70°-680°C
5	06295A	Foyer 4000W 400V
6	02431A	Câble haute température



Module Pack FR



3.2 Schémas de câblage Chariot de filtration



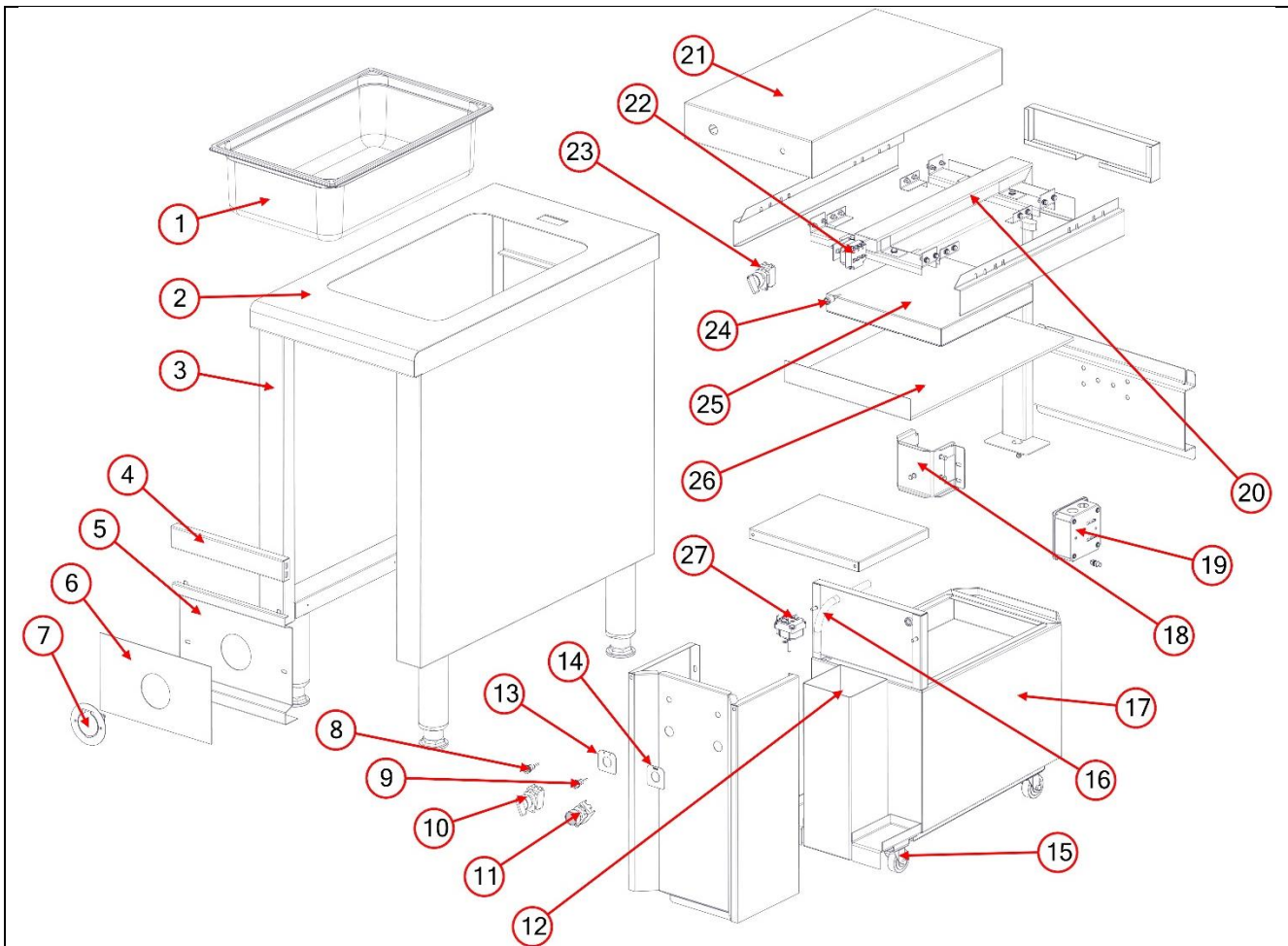
Rep	Code	Désignation
1	02466A	Borne Vicking 4 mm ²
1	07067A	Borne Vicking bleu 4 mm ²
1	02470A	Borne Vicking Terre
2	02104A	Commutateur
3	173639	Voyant rouge 230V
4	173640	Voyant ambre 230V
5	01988A	Thermostat tripolaire
6	07095A	Bouton poussoirs
7	05614A	Électro pompe 230V
8	08243A	Relais 220V alternatif
9	02467A	Borne Vicking 6 mm ²
9	07068A	Borne Vicking bleu 6 mm ²



Module Pack FR



3.3 Vue éclatée



N°	Description	Code	N°	Description	Code
01	Bac plein Prof 150	08372A	16	Tuyau pièce B chariot filtre	F08630
02	Dessus ½ Pro 800 Bac de salage	F11702	17	BMFH40 chariot filtre	V01149
03	Carcasse pro 800 ½ RFH40	F15146	18	Maintien bras chauffe frites	172198
04	Bandeau haut ½ Pro 800	F11732	19	Boite SAREL étanche	175273
05	Capot de commande prise ronde	171838	20	Rampe chauffante	V01215
06	Email Pro 800 Pack-FR	506252	21	Capot chauffe frites	F15733
07	Prise de sol Ronde	06451A	22	Thermostat corps de chauffe	03020A
08	Voyant Ambre 230V	173640	23	Commutateur	02104A
09	Voyant Rouge 230V	173639	24	Voyant rouge 400V	173644
10	Commutateur	02104A	25	Corps de chauffe rayonnant 4000W 400V	06295A
11	Boutons poussoirs	07095A	26	Plaque vitrocéramique 530x326x6mm	05956A
12	Électro pompe 230V	05614A	27	Thermostat tripolaire	01988A
13	Indicateur Arrêt / Marche	08304A			
14	Indicateur Réarmement	08302A			
15	Roulette platine pivotante	04409A			



Module Pack FR



3.4 Pièces de première nécessité

Code	Désignation	Code	Désignation	Code	Désignation
06451A		F08630			
Pris encastré		Tuyau chariot filtre			
Rampe chauffante					
05956A		06009A		06295A	
Vitrocéramique		Plaque filtrante		Foyer 400V 4000W	
02431A		08164A		08243A	
Câble haute température		Relais embase		Relais 220V	
03020A		02104A		173644	
Thermostat 70-680		Commutateur Arrêt/Marche		Voyant rouge 400V	
BMFH40L Chariot filtre					
05614A		173640		173639	
Électro pompe 230V		Voyant ambre 230V		Voyant rouge 230V	
07095A		01988A		F08633	
Bouton poussoir		Thermostat tripolaire		Bac rangement	
				F15741	
				Grille pour Bac	



Module Pack FR



Désignation	Code
Pro 800 ½ Pack fr	V02303
Pro 900 ½ Pack fr	V02338
Bac de salage	V01150
Rampe chauffante	V01215
Chariot de filtration	V01149



Notice d'utilisation



Module Pack FR



SOMMAIRE

1	INSTALLATION.....	4
1.1	GENERALITES	4
1.2	MANUTENTION – MISE EN PLACE	4
1.3	INSTALLATION	4
1.4	PLAQUETTE SIGNALÉTIQUE.....	4
2	RACCORDEMENT ELECTRIQUE.....	5
2.1	CONTROLES AVANT RACCORDEMENT	5
2.2	RACCORDEMENT ELECTRIQUE	5
2.3	CONTROLE APRES RACCORDEMENT	5
3	MISE EN SERVICE.....	5
	SE REPORTER A LA PARTIE MISE EN SERVICE UTILISATEUR	5
3.1	SCHEMAS DE CABLAGE RAMPE CHAUFFANTE.....	6
3.2	SCHEMAS DE CABLAGE CHARIOT DE FILTRATION	7
3.3	VUE ECLATEE	8
3.4	PIECES DE PREMIERE NECESSITE	9
1	INTRODUCTION.....	4
2	AVANT LA PREMIERE MISE EN ROUTE.....	4
3	MISE EN SERVICE.....	4
3.1	CAPOT COMMANDE RAMPE CHAUFFANTE, CHARIOT MOBILE.....	4
3.2	UTILISATION CHARIOT DE FILTRATION.....	5
3.3	UTILISATION RAMPE CHAUFFANTE	5
4	MISE HORS SERVICE	6
5	ENTRETIEN	6
5.1	NETTOYAGE.....	6
5.1.1	<i>Nettoyage des habillages en acier inoxydable et du chariot de filtration</i>	<i>6</i>
6	PIECES DE PREMIERE NECESSITE.....	7



Module Pack FR



« Conformité au décret français n°2005-829 du 20 juillet 2005. » Exclusivement pour la France

A - La Société Paul CHARVET assume, conformément à l'article 18 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à l'élimination des déchets des équipements électriques et électroniques, le financement et l'organisation de l'élimination de ses déchets. A ce titre, la Société Paul CHARVET reprend l'entière propriété des équipements électriques et électroniques en fin de vie

Le matériel devra être palettisé et devra être, prêt pour le chargement sur un lieu accessible par le transporteur. Sauf circonstance exceptionnelle, le matériel ne devra en aucun cas avoir été démantelé même partiellement, en cas contraire, la société CHARVET se réserve le droit de refacturer les coûts de traitement et de prise en charge.

B - Modalités de prise en charge :

Les modalités de prise en charge sont encadrées par l'accord SYNEG/RECYS'TEM-PRO qui stipule que : « De façon à remplir leurs obligations, les producteurs d'équipements électriques et électroniques de grandes cuisines regroupés au sein du SYNEG, ont mis en œuvre un dispositif visant à la collecte et au traitement/ recyclage des DEEE conformément aux dispositions du décret.

Les matières ou substances néfastes pour l'environnement (comme les fluides frigorigènes ou les mousses) sont extraites ou séparées. Les fractions métalliques (inox, zinc, cuivre...) sont broyées et acheminées chez des affineurs pour réutilisation. Dès lors, que vous devez, faire reprendre un matériel électrique provenant d'un constructeur de matériel de cuisines professionnelles du SYNEG, vous devez contacter impérativement RECYS'TEM-PRO, l'opérateur retenu pour la gestion des DEEE

- ➔ au numéro de téléphone : 01 45 01 71 43.
- ➔ ou à l'adresse e-mail suivante : synegdeee@recystempro.com

Il vous sera alors adressé une fiche de demande d'enlèvement sur laquelle figureront les éléments suivants :

- nom du producteur de l'équipement
- type d'équipement
- poids estimé
- lieu d'enlèvement
- nom et coordonnées de l'installateur
- adresse de facturation

Après vérification auprès du Producteur et l'obtention de son accord, RECYS'TEM-PRO procédera à l'enlèvement. »



1 INTRODUCTION



Nos appareils sont à usage professionnel et doivent être utilisés par du personnel qualifié.

Pour toute modification concernant du matériel en place ou pour toute installation nouvelle, il faut impérativement faire appel à un installateur qualifié.

GARANTIE : la garantie est portée sur le contrat de vente. Pour toute intervention de garantie, s'adresser à un revendeur agréé. Cette garantie ne couvre pas les détériorations provenant d'une mauvaise installation, utilisation ou d'un mauvais entretien.

2 AVANT LA PREMIERE MISE EN ROUTE

- Avant la première mise en service, il est conseillé de nettoyer l'appareil afin de retirer les poussières ou impuretés accumulées durant la période de stockage.
- Retirer tous les plastiques de protection des aciers inoxydables.
- S'assurer que les organes de commande sont fonctionnels.

3 MISE EN SERVICE



La rampe chauffante à foyer rayonnant (Figure A rep3) est utilisée seulement pour le maintien en température de différents aliments.

Remettre en position le bac de salage avant la mise en service.



Attention : Le dessus, le bac de l'appareil et les habillages de la rampe peuvent être très chauds après une utilisation intense ou prolongée.

3.1 Capot commande rampe chauffante, chariot mobile

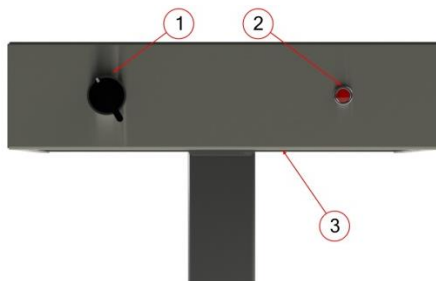


Figure A

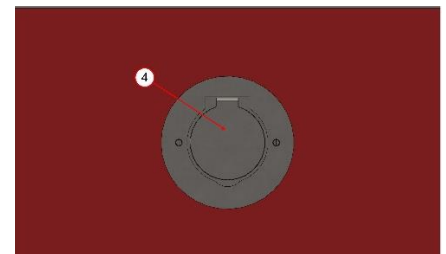


Figure B

L'appareil étant sous tension :

Positionner le commutateur sur la position 'marche'. (Figure A rep1)
Le voyant rouge s'allume. (Figure A rep 2)

Alimentation du chariot à filtration (Figure B rep 4)

3.2 Utilisation chariot de filtration

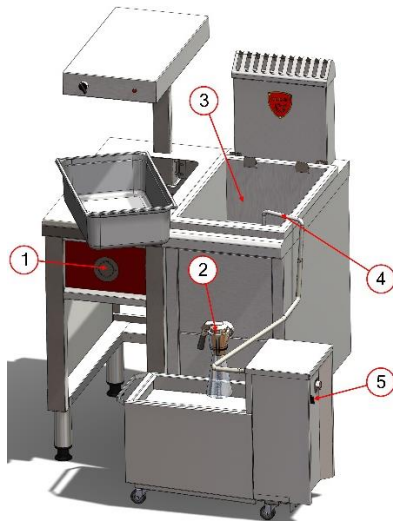


Figure C

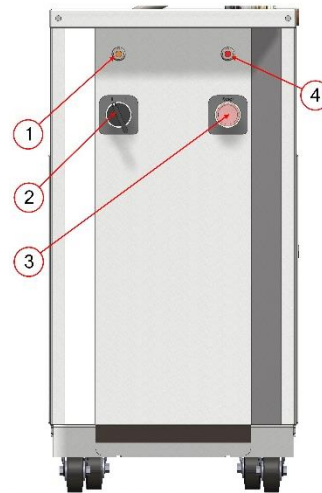


Figure D

ATTENTION : S'assurer que la capacité de la friteuse soit inférieure à celle du filtre.

- Mettre sous tension le chariot de filtration. Le voyant rouge s'allume. (Figure C rep1)
- Positionner la cuve du filtre mobile sous le robinet. (Figure C rep5)
- Vidanger la cuve de la friteuse. (Figure C rep 2).

ATTENTION : Lors du vidage de la cuve se prémunir des projections d'huile.

- Fermer le robinet de vidange friteuse.
- Nettoyer la cuve de la friteuse rep3 puis la vidanger dans autre récipient.
- Positionner le crochet du tube de rejet dans la cuve de la friteuse, (Figure C rep 4) puis mettre le commutateur sur marche. Le voyant orange s'allume. (Figure D rep 2)

3.3 Utilisation rampe chauffante

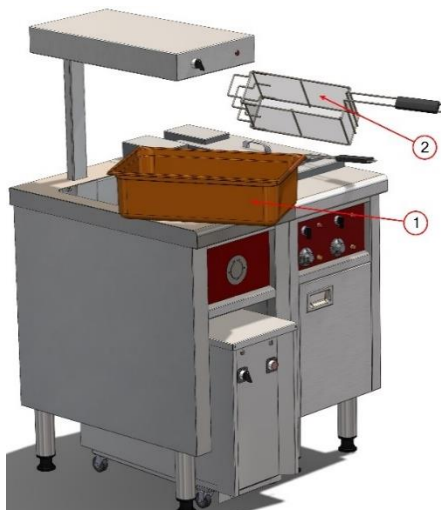


Figure E

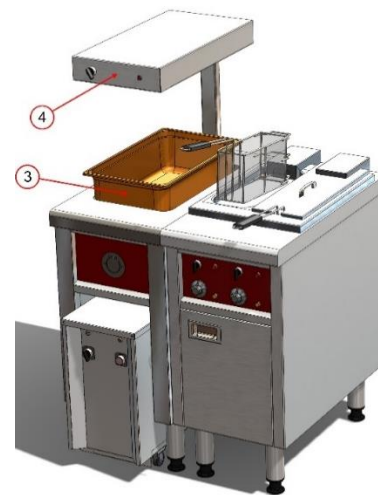


Figure F

- Lever le bac. (Figure E rep1) puis le poser sur le dessus.
- Vider le panier de friteuse dans le bac (Figure E rep 1 et 2).
- Remettre en place le bac dans son logement sous la rampe de chauffe (Figure F rep 3)
- Mettre en fonction la rampe de chauffe. (Figure F rep 4)



Module Pack FR



4 MISE HORS SERVICE

- Mettre la (les) manettes et organes de commande sur la position « 0 ».
- En fin de journée, couper l'alimentation au réseau électrique.

5 ENTRETIEN



Pour un meilleur service, il est conseillé de faire entretenir régulièrement le matériel par un installateur qualifié.
Prévenir votre installateur pour remplacer les organes de commande défectueux en vue d'une prochaine utilisation.
La responsabilité du constructeur et de l'installateur ne sauraient être mise en cause si l'opérateur ne fait la demande d'intervention suite à des dysfonctionnements



Attention : certaines pièces de cet appareil sont protégées par le fabricant ; en cas de dysfonctionnement, faire appel à un installateur qualifié.

5.1 Nettoyage



**Cet appareil ne doit pas être nettoyé aux moyens de projections d'eau et de jets d'eau sous pression. S'assurer de la mise hors tension de l'appareil.
Lors de l'opération de vidage à chaud, des précautions sont prises par l'opérateur pour se prémunir contre des risques de brûlures.**

5.1.1 Nettoyage des habillages en acier inoxydable et du chariot de filtration

- Mettre à l'arrêt. Après chaque service il est fortement recommandé, avant le nettoyage, de mettre hors tension les appareils.
- Laver, avec une éponge, à l'eau savonneuse (ou autre produit détergent neutre).
- Passer un chiffon gras après chaque nettoyage.
- Proscrire l'eau de javel et tout produit acide, même très dilué.
- Le filtre doit être nettoyé régulièrement (périodiquement : en fonction de l'usage)

6 Pièces de première nécessité

Code	Désignation	Code	Désignation	Code	Désignation
06451A		F08630			
Pris encastré		Tuyau chariot filtre			
Rampe chauffante					
05956A		06009A		06295A	
Vitrocéramique		Plaque filtrante		Foyer 400V 4000W	
02431A		08164A		08243A	
Câble haute température		Relais embase		Relais 220V	
03020A		02104A		173644	
Thermostat 70-680		Commutateur Arrêt/Marche		Voyant rouge 400V	
BMFH40L Chariot filtre					
05614A		173640		173639	
Électro pompe 230V		Voyant ambre 230V		Voyant rouge 230V	
07095A		01988A		F08633	
Bouton poussoir		Thermostat tripolaire		Bac rangement	
				F15741	
Grille pour Bac					